

COMMUNE DE
PARCAY-
MESLAY

**DECISION DU MAIRE
ATTRIBUANT UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE
D'OUVRAGE RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA
COMMUNE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA
CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA
CRECHE « AUX P'TITS BONHEUR »**

Le Maire de la commune de Parçay-Meslay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1 1°;

VU la délibération en date du 30 mars 2023, modifiant la délibération du 9 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget ;

VU le budget principal de la Commune pour l'exercice 2024 adopté par délibération du Conseil municipal du 28 mars 2024 ;

VU la proposition d'accompagnement en date du 18 juin 2024 transmise par l'entreprise ECOTERRITORIAL – la Grand'Cour – 2826 Rue du Général De Gaulle – 45 160 OLIVET pour un montant de 9 000,00 euros hors taxes ;

VU l'avis favorable de la Commission Enfance – Jeunesse – Aînés – Solidarités du 20 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du renouvellement du contrat de concession pour le choix du mode de gestion de la crèche municipale « Aux P'tits Bonheur », la Commune souhaite bénéficier de l'accompagnement d'un cabinet expert dans le choix du mode de gestion, la procédure de consultation des entreprises, la phase de négociations avec les candidats et la conclusion du contrat de concession de service public ;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Commune a mis en concurrence deux cabinets conseil ;

CONSIDÉRANT, après analyse des offres reçues, que la proposition du cabinet ECOTERRITORIAL d'un montant de 9 000,00 euros hors taxes (soit 10 800,00 euros toutes taxes comprises) est jugée comme la mieux-disante ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 037-213701790-20240930-DECIS_31_2024-CC



DÉCIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'accompagnement de la Commune pour la mise en œuvre de la procédure de renouvellement de la concession de service public pour la gestion de la crèche municipale « Aux P'tits Bonheurs » à l'entreprise ECOTERRITORIAL – la Grand'Cour – 2826 Rue du Général De Gaulle – 45 160 OLIVET au prix de 9 000,00 euros hors taxes (soit 10 800,00 euros TTC)

Article 2 : DE SIGNER le devis d'un montant de 9 000,00 euros hors taxes (soit 10 800,00 euros TTC)

Article 3 : DIRE que la dépense sera inscrite au budget principal de la Commune,

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Le Préfet d'Indre-et-Loire.

Il sera rendu compte au conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Parçay-Meslay, le 30/09/2024

Le Maire,

Bruno FENET.



Certifié exécutoire

- date transmission au contrôle de légalité :

02/10/2024

- date de publication :

02/10/2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 037-213701790-20240930-DECIS_31_2024-CC

